



*Ministère de l'Équipement,  
du Transport et de la Logistique*



*Centre National pour la Recherche  
Scientifique et Technique*

***Appel à manifestations d'intérêt  
pour des projets de recherche en Sécurité Routière***

Juillet 2015

## 1. INTRODUCTION :

---

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la logistique (METL) 2014-2016 notamment l'axe n°9 relatif à la recherche scientifique et la veille technologique sur la sécurité routière, une convention cadre de partenariat en matière de recherche scientifique et technique sur la sécurité routière a été signée le 11 Février 2015 avec le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).

A cet effet, le METL et le CNRST lancent conjointement le présent Appel à Manifestations d'Intérêt pour des projets de recherche autour de la sécurité routière.

## 2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET :

---

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets de recherche en matière de sécurité routière.

## 3. LES THEMATIQUES:

---

Le présent AMI porte sur des thématiques de recherche scientifique et technique autour de la sécurité routière, et notamment :

- Analyse comportementale des usagers de la voie publique ;
- Conception d'une approche pour la détermination du coût socio-économique des accidents de la circulation routière;
- Mesurage des indicateurs de la sécurité routière ;
- Scénarios accidentogènes et Evaluation prévisionnelle ;
- Espace routier en systèmes intelligents ;
- Contrôle-sanctions et Sensibilisation-communication en sécurité routière ;
- Production et reproduction de la culture des risques routiers....

Cette liste n'est pas exhaustive, toute proposition dans d'autres thématiques en relation avec la sécurité routière sera également traitée.

## 3. SELECTION ET FINANCEMENT:

---

Les propositions soumises seront examinées par un comité désigné à cet effet. Les porteurs des propositions retenues seront contactés par le CNRST pour soumettre des projets de recherche complets qui seront à leur tour évalués.

Les projets retenus seront financés par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la logistique. Les modalités de financement et de réalisation des projets feront l'objet d'un contrat entre le METL, le CNRST, l'organisme de tutelle du porteur du projet.

#### 4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

---

##### 4.1. CRITERES D'ELIGIBILITE :

Pour être éligibles, les propositions devront être :

- soumises par des porteurs relevant d'organismes nationaux publics. Des partenariats avec des organismes nationaux et étrangers sont possibles (pour les étrangers seule la mobilité sera financée).
- en adéquation aux exigences de cet Appel à Manifestations d'Intérêt ;

##### 4.2. CRITERES DE PRESELECTION :

Les critères d'évaluation qui seront utilisés sont les suivants :

- Originalité ;
- Qualité scientifique et technique de la proposition ;
- Compétences scientifiques et techniques des équipes de la proposition ;
- Faisabilité de la proposition;
- Impacts de la proposition sur la sécurité routière.

Ces 5 critères seront appréciés moyennant la grille suivante :

- Insuffisant : D
- Juste : C
- Bon : B
- Très bon : A
- Excellent : A+

#### 5. DUREE DES PROJETS :

---

La durée des projets ne doit pas dépasser 3 ans.

#### 6. CONDITIONS REQUISES ET OBLIGATIONS DES PORTEURS DE PROPOSITIONS :

---

En cas de soumission de plusieurs propositions par le même porteur, ce dernier doit démontrer qu'il dispose des ressources humaines nécessaires pour mener à terme ces propositions.

Les propositions bénéficiant déjà d'un financement de la part d'autres organismes, qu'ils soient publics ou privés, doivent être mentionnées dans le formulaire annexé.

## 7. Modalités de participation:

---

Tout chercheur intéressé par le présent AMI devra télécharger le formulaire prévu à cet effet du site internet du CNRST ([www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma)) et du METL ([www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)), le renseigner et l'adresser par voie électronique à l'adresse suivante ([sr@cnrst.ma](mailto:sr@cnrst.ma)) **au plus tard le 18/10/2015.**